



concernant une caution sur un un crédit

Par **regardlese**, le **27/03/2012 à 14:34**

un protocole d'accord -entre une banque et les membres de ma famille -concernant une caution sur un un crédit -signé le 07/01/2002 -est il prescrit en 2012?? -prescription 10ans-

Par **youris**, le **28/03/2012 à 10:23**

un bonjour et un merci sont toujours les bienvenus.
ce ne sont pas robots qui répondent.

Par **regardlese**, le **28/03/2012 à 10:25**

ok

Par **Debilos**, le **28/03/2012 à 10:34**

Il faut regarder dans le protocole. Si une date limite a été fixée, vous êtes engagé jusque là. Sinon, l'engagement est valable tant que la dette n'a pas été payée mais vous pouvez le résilier à tout moment.

Plus d'infos ici :http://www.assistant-juridique.fr/engagement_caution.jsp

Par **regardlese**, le **28/03/2012 à 10:36**

merci!

Par **regardlese**, le **28/03/2012 à 10:40**

il s'agissait en fait du recours d'une caution qui a payé à la place du débiteur ? prescription

10ans??
merci

Prenez en cas les évènements pouvant légalement interrompre la prescription